



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

Direction Générale des Services

CCTP LOT 3

**PLAN ECOLE D'AVENIR - MISSION
D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
PROGRAMMATIQUE ET TECHNIQUE,
JURIDIQUE ET FINANCIERE,
ENVIRONNEMENTALE, CONCERTATION
CONDUITE DU CHANGEMENT**

Numéro de la consultation : 2019_12202_0005

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Date de notification :

Sommaire

Article 1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PLAN ECOLE D'AVENIR.....	4
1.1 Une période de fort investissement dans le parc scolaire communal.....	4
1.1.1 La responsabilité municipale des bâtiments scolaires, lieux d'apprentissage des enfants marseillais et de vie sociale.....	4
1.1.2 Création de nouvelles écoles, réhabilitations, restructurations, exploitation.....	4
1.1.3 Le choix du renouvellement de 28 groupes scolaires GEEP, soit 54 écoles.	5
1.2 Différentes procédures en cours pour le développement, la réhabilitation/restructuration et le renouvellement du parc.....	5
1.2.1 Des écoles neuves réalisées en propre ou sous mandat, des montages variés.....	5
1.2.2 Le choix d'un marché de partenariat alliant conception et exploitation pour le renouvellement des GEEP et la construction de 6 écoles neuves, aujourd'hui remis en cause.....	6
1.2.2.1. Une évaluation préalable favorable au lancement d'un marché de partenariat sous forme d'accord cadre.....	6
1.2.2.2. Une procédure annulée.....	6
1.3 Une posture active et d'anticipation au regard de la nécessité d'action.....	6
1.3.1 Un diagnostic sur l'ensemble du Parc, outil d'aide à la décision.....	6
1.3.2 La poursuite du Plan de renouvellement des GEEP.....	7
1.3.2.1. Une étude sur des montages alternatifs au marché de partenariat.....	7
1.3.2.2. Un approfondissement des sujets contractuels, financiers et juridiques.....	7
1.3.3 Des approfondissements programmatiques, fer de lance d'un parc d'écoles d'avenir.....	7
1.3.4 Une démarche d'accompagnement de la transformation.....	8
Article 2 - OBJET DE LA MISSION.....	8
2.1 Lot 1 : assistance programmatique et technique.....	8
Lot 2 : Assistance juridique et financière.....	9
2.2 Lot 3 : assistance en matière environnementale.....	9
2.3 Lot 4 : assistance en matière de concertation, conduite du changement.....	10
Article 3 - Organisation de la maîtrise d'ouvrage.....	11
3.1 Structuration du Projet.....	11
3.2 Instances et outils de conduite de projet.....	11
Article 4 - CONTENU DETAILLE DE LA MISSION.....	12

4.1 PRESTATIONS A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE.....	12
4.1.1 Note d'analyse des programmes de renouvellement de groupes scolaires sous l'angle de la performance environnementale.....	12
4.2 PRESTATIONS REALISEES AU MOYEN DE BONS DE COMMANDE.....	13
4.2.1 Notes d'expertises sur des questionnements programmatiques et techniques spécifiques, sous l'angle de la performance environnementale.....	13
4.2.2 Prestation d'étude et d'apport d'expertise complémentaire.....	15
4.2.3 Prestation d'apport d'expertise au travers des instances de réunions.....	15

Article 1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PLAN ECOLE D'AVENIR

1.1 Une période de fort investissement dans le parc scolaire communal

1.1.1 La responsabilité municipale des bâtiments scolaires, lieux d'apprentissage des enfants marseillais et de vie sociale

A la rentrée 2019, la Ville de Marseille sera propriétaire de 470 écoles (au sens d'unités pédagogiques, élémentaires ou maternelles) sur son territoire, dirigées par 444 directeurs. Celles-ci sont regroupées sur 320 sites scolaires, un site réunissant parfois plusieurs unités, élémentaires et maternelles.

La Ville a la responsabilité de la construction, du renouvellement, de l'extension, de la réhabilitation, des grosses réparations, de l'exploitation et de la maintenance de l'ensemble du parc.

L'Éducation Nationale a la responsabilité de la politique éducative et de sa déclinaison au travers d'objectifs et de méthodes pédagogiques. Au travers de la mise à disposition de bâtiments et de mobiliers adaptés, incluant leurs dimensions technologiques, la Ville partage cette responsabilité.

Au-delà de leur rôle premier de lieux d'apprentissage, les Écoles affichent d'autres objectifs pour lesquels la Ville a un rôle clé, qui inclut et dépasse le cadre des bâtiments.

Au travers des pauses méridiennes et des temps périscolaires pour les enfants où les enjeux fondamentaux sont ceux d'alimentation, de détente, de découverte, d'apprentissage de la vie en société, de responsabilisation et de ses libertés mais aussi de lieu sécurisé ou encore de respect des besoins de tous les enfants.

Aussi, en complément des enfants et du personnel de l'éducation nationale, un nombre important d'agents communaux (ATSEM, gardiens, personnel chargé de la restauration scolaire, agents chargés de l'exploitation ou de l'entretien) font partie des usagers quotidiens des écoles et participent aux enjeux éducatifs, de savoir-être et de vie citoyenne.

Ensuite, au travers des accès aux locaux scolaires et gymnases pour d'autres usages extrascolaires, souvent associatifs.

Enfin, au travers des échanges entre les parents d'élèves, de son ouverture sur la Ville, l'École contribue à la vie collective, du quartier et de la Ville.

1.1.2 Création de nouvelles écoles, réhabilitations, restructurations, exploitation

Depuis 200 ans environ et l'obligation communale de l'enseignement primaire, la Ville de Marseille développe et entretient son parc scolaire.

Pour répondre aux besoins de développement démographique des dernières décennies et notamment sur certains quartiers, la Ville construit en moyenne une à deux écoles par an.

Elle est, en complément, engagée en continu dans différentes opérations de réhabilitation ou de restructurations lourdes.

Et plus largement, elle assure l'exploitation et l'entretien-maintenance/GER de l'ensemble de son parc, en partie en régie mais aussi au travers de contrats avec des partenaires privés qui assurent l'exploitation des écoles.

Aussi, en 2019 et pour répondre aux besoins de développement du parc, la Ville est engagée dans la construction de 7 nouveaux groupes scolaires, soit 14 unités pédagogiques, dans des restructurations et réhabilitations lourdes ou dans de multiples travaux sur l'ensemble du Parc scolaire. Parmi les 7 groupes scolaires neufs, 3 sont en phase programmatique ou consultation, 2 sont en phase études de maîtrise d'œuvre, 2 de travaux.

1.1.3 Le choix du renouvellement de 28 groupes scolaires GEEP, soit 54 écoles

En complément des priorités de réhabilitation ou de GER et des constructions d'écoles neuves évoquées ci-avant, la Ville place parmi les plus grandes des priorités le renouvellement de ses écoles de type « GEEP ».

Ces établissements ont été construits en France dans les années 60 afin d'apporter une réponse rapide et économique à une forte pression démographique scolaire. Ils ont été réalisés par l'utilisation d'un procédé de standardisation et de préfabrication en structure métallique.

Ils présentent aujourd'hui des enjeux en matière de stabilité au feu qui ont conduit en 1993, la sous-commission départementale de sécurité à imposer des mesures compensatoires, notamment SSI de catégorie A. Ils affichent également des difficultés d'exploitation et de maintenance en lien avec la déformation des menuiseries extérieures ou encore des insuffisances en matière de performance thermique. Les possibilités de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments sont, d'autre part, à la fois réduites et coûteuses.

Aussi, au travers d'une analyse prenant en considération différents critères, la Ville a fait le choix en 2016 d'une reconstruction-démolition de ces écoles.

1.2 Différentes procédures en cours pour le développement, la réhabilitation/restructuration et le renouvellement du parc

1.2.1 Des écoles neuves réalisées en propre ou sous mandat, des montages variés

Parmi les 7 nouveaux groupes scolaires, soit 14 écoles sur lesquels la Ville est engagée, quatre sont sous sa maîtrise d'ouvrage et trois en maîtrise d'ouvrage déléguée (à la SOLEAM et à l'EPAEM).

Les procédures engagées sont toutes sous maîtrise d'ouvrage publique dans sa forme classique, à l'exception de l'école Chanterelle réalisée en maîtrise d'oeuvre interne.

Les opérations de restructurations-réhabilitations sont également sous maîtrise d'ouvrage classique à l'exception de St Louis Gare, en conception réalisation au regard de la complexité de l'opération et des contraintes du site.

1.2.2 Le choix d'un marché de partenariat alliant conception et exploitation pour le renouvellement des GEEP et la construction de 6 écoles neuves, aujourd'hui remis en cause

1.2.2.1. Une évaluation préalable favorable au lancement d'un marché de partenariat sous forme d'accord cadre

En 2016, et au regard de son analyse multicritère de démolition reconstruction des GEEP, la Ville a lancé une mission d'évaluation préalable et une étude de soutenabilité budgétaire en vue du renouvellement des écoles du territoire de type « GEEP » en y associant la construction de 6 groupes scolaires neufs.

L'évaluation a conclu en l'intérêt du marché de partenariat pour ce projet d'ampleur. Les deux études ont été analysées par la Direction régionale des finances publiques et la cellule spécialisée en montage de projets complexes auprès du Ministère de l'Economie, dite FIN INFRA, qui ont rendu des avis favorables au Projet.

Aussi, au travers d'une délibération en date du 16 octobre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à un accord-cadre de marchés de partenariat pour la réalisation d'une opération de renouvellement de 28 groupes scolaires, soit 54 écoles de type GEEP et de construction de 6 établissements, soit 12 écoles neuves.

1.2.2.2. Une procédure annulée

En réponse aux différents recours déposés contre la procédure, le tribunal administratif a décidé, le 12 février 2019, d'annuler la délibération de lancement de l'accord cadre du marché de partenariat. La Ville ne partage pas cet avis et a fait appel de la décision pour faire valoir sa position.

1.3 Une posture active et d'anticipation au regard de la nécessité d'action

1.3.1 Un diagnostic sur l'ensemble du Parc, outil d'aide à la décision

La Ville a choisi de répondre favorablement à la demande de diagnostic technique de l'ensemble du parc scolaire formulée par de nombreux concitoyens. Elle demandera un cofinancement à l'Etat puisque celui-ci a également confirmé son intérêt sur ce sujet.

La Ville connaît son parc. Cependant, afin d'avoir une approche objective et indépendante, elle a choisi d'être accompagnée par une expertise technique externe.

Complétés des résultats d'un diagnostic fonctionnel et mis en perspective d'une analyse des besoins scolaires qui sera renouvelée sur l'ensemble du Parc, la Ville ajustera, au besoin, sa programmation de travaux : sites qui feront l'objet d'un renouvellement, d'une réhabilitation / restructuration / extension, nouveaux sites à développer, sites qui feront l'objet de maintenance / GER et enveloppes financières associées, dans des temporalités préalablement définies.

1.3.2 La poursuite du Plan de renouvellement des GEEP

1.3.2.1. Une étude sur des montages alternatifs au marché de partenariat

La Ville souhaite, dès à présent, conduire une étude de montages alternatifs au marché de partenariat, dans le cas où l'appel tarderait ou serait défavorable à celui-ci. Un focus particulier sera porté sur la recherche de durabilité et de performance des bâtiments, en considérant les enjeux de performance de l'exploitation dès la phase amont.

La procédure de marché global de performance sera, par exemple, à nouveau analysée dans ce cadre. L'enjeu de performance de ces écoles et plus largement des retombées sur la performance de l'ensemble des écoles de la Ville est effectivement clé.

Les procédures de conception réalisation ou les procédures des marchés en maîtrise d'ouvrage publique dans sa forme classique, largement utilisées et adaptées dans de nombreux cas, seront également réétudiées dans cette analyse comparative.

1.3.2.2. Un approfondissement des sujets contractuels, financiers et juridiques

La Ville compte également tirer profit du temps imposé par le tribunal pour mener des travaux d'enrichissement et innovations, en matière contractuelle et juridique. Ceux-ci viseront à lier les contrats de conception, de construction et d'exploitation dans leurs enchaînements successifs, et à y inclure des clauses visant à la durabilité des ouvrages.

Elle souhaite développer un nouvel outil financier, d'analyse du coût des ouvrages en coût global. Elle poursuivra également l'étude des subventions envisageables pour les écoles (environnementales, nationales, européennes) et les exigences programmatiques liées ; celles-ci seront incluses dans la modélisation financière globale de l'ensemble du parc scolaire marseillais.

1.3.3 Des approfondissements programmatiques, fer de lance d'un parc d'écoles d'avenir

Dans ces quelques mois de suspension de la procédure, la Ville souhaite également poursuivre des travaux d'enrichissements et d'innovations programmatiques, déjà engagés.

Un retour d'expériences sur les écoles construites ces dernières années mais aussi un benchmark d'autres groupes scolaires sera mené.

Des analyses technico-financières de certains choix en coût global intégrant les impacts financiers mais aussi sur le confort des usagers seront précisées.

Un travail approfondi sur les usages actuels et futurs des écoles sera mené avec l'ensemble des parties prenantes dans une démarche de conduite du changement (cf point 1.3.4.)

Enfin, la Ville souhaite à nouveau creuser les enjeux urbains et fonciers de l'ensemble des sites concernés.

Les résultats de ces travaux trouveront place dans la ou les procédures de renouvellement des GEEP mais aussi des écoles neuves et de restructurations dont la Ville porte la maîtrise d'ouvrage ou encore sur les autres écoles au travers d'un dialogue avec partenaires mandatés.

Plus largement, les travaux sur le Programme d'Exploitation et les dispositifs de suivi de l'exploitation viseront à la cohérence avec les dispositifs en place et auront, par là, des retombées sur l'ensemble de l'exploitation du parc des écoles.

1.3.4 Une démarche d'accompagnement de la transformation

L'adaptation des bâtiments aux usages, qui évoluent, se trouve grandement enrichi par un travail avec les usagers. En complément des diagnostics, des échanges seront conduits avec les parties prenantes des écoles, notamment sur les écoles amenées à être renouvelées. La Ville proposera à l'Etat de travailler en ce sens.

D'autre part, la Ville mène une politique active en matière de communication autour des travaux réalisés sur chacun des établissements scolaires (des panneaux précisant les travaux réalisés ont été apposés sur chacun d'entre eux). Elle souhaite poursuivre cette stratégie et faire partager la vision globale et la stratégie d'intervention sur l'ensemble de son parc. Le renouvellement des GEEP, bien que nécessaire, n'en représente qu'une partie et la Ville souhaite le confirmer.

Article 2 - OBJET DE LA MISSION

Le présent marché a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, programmatique et technique, juridique et financière, environnementale, conduite du changement, à la Ville de Marseille, dans ses objectifs et missions du Plan École d'Avenir.

Le marché se compose de 4 lots. Chaque lot a la forme d'un accord cadre, mono attributaire sur chaque lot. Les lots 1 à 3 comportent une partie à prix forfaitaires et une partie à prix unitaires, cette dernière étant exécutée au moyen de bons de commande. Le lot 4 est à prix unitaires et exécuté au moyen de bons de commande.

2.1 Lot 1 : assistance programmatique et technique

Ce premier lot a pour objet :

- L'apport d'expertises, programmatiques, architecturales et techniques, dans le travail d'articulation des diagnostics techniques, fonctionnels et de la projection des besoins en vue d'un ajustement si besoin de la programmation de travaux envisagée sur l'ensemble du parc scolaire
- L'apport d'expertise programmatique et technique dans l'étude de montages alternatifs au marché de partenariat dans l'objectif de renouvellement ou de réhabilitation lourde ou construction neuve, d'une trentaine de groupes scolaires intégrant les écoles de type GEEP
- L'apport d'expertises, programmatiques et techniques dans les approfondissements, enrichissements et recherches d'innovation en matière programmatique ou contractuelle pour la construction neuve et la réhabilitation pouvant concerner l'ensemble du parc scolaire dont elle a la maîtrise d'ouvrage, à l'exception d'expertises, environnementales, définies dans le lot 3
- L'assistance à la rédaction de consultations lancées pour la démolition reconstruction de groupes scolaires, la réhabilitation lourde ou la construction neuve

Lot 2 : Assistance juridique et financière

Le second lot a pour objet :

- La réalisation d'un outil de modélisation financière en coût global, de la conception, réalisation et exploitation d'un groupe scolaire
- L'apport d'expertises, juridiques et financières dans les approfondissements, enrichissements et recherche d'innovations en matière de montage sur l'ensemble des groupes scolaires dont la Ville a la maîtrise d'ouvrage
- L'étude de montages alternatifs au marché de partenariat dans l'objectif de renouvellement ou de réhabilitations lourdes d'une trentaine de groupes scolaires intégrant les écoles de type GEEP
- L'assistance à la rédaction et à l'analyse des consultations, à la mise au point des contrats et au suivi des études et des travaux, suivi de l'exécution des contrats, apport d'expertise en cas de contentieux pour le renouvellement, la réhabilitation lourde ou la construction neuve de groupes scolaires

2.2 Lot 3 : assistance en matière environnementale

Le troisième lot a pour objet :

- L'apport d'expertises en matière environnementale dans les approfondissements, enrichissements et recherches d'innovation en matière de programmation et de montage du Plan Ecole, dans le cadre du renouvellement de groupes scolaires, la construction neuve ou la réhabilitation lourde

2.3 Lot 4 : assistance en matière de concertation, conduite du changement

Le quatrième lot a pour objet :

- L'accompagnement de la Ville dans l'échange avec les parties prenantes et notamment les usagers, dans le cadre du Plan École

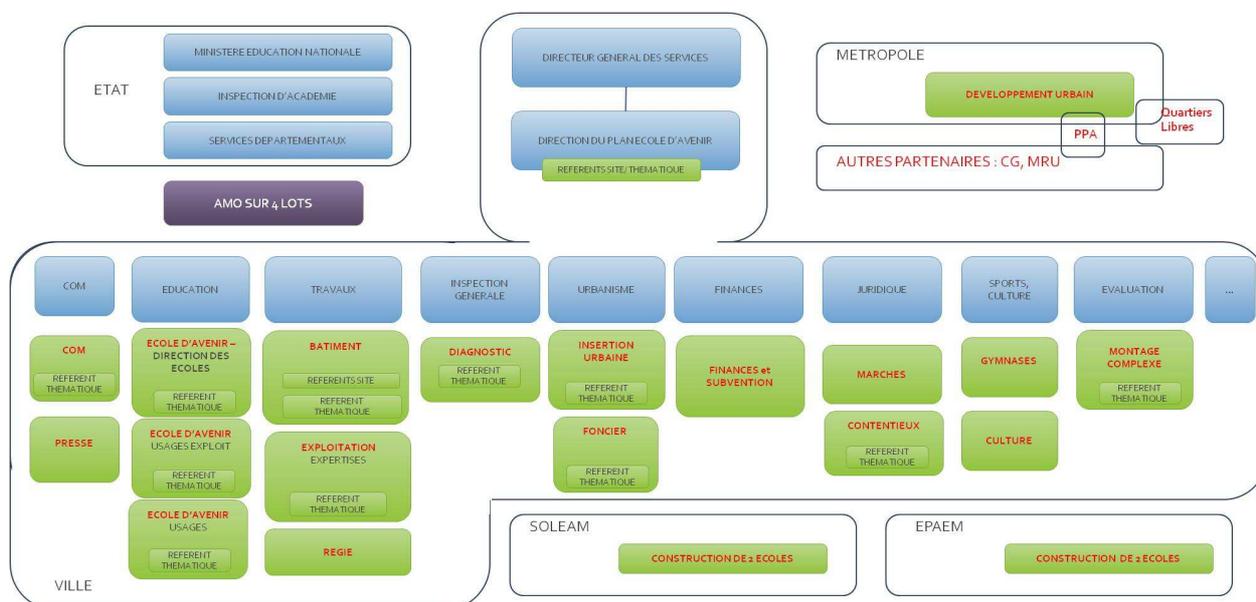
Les prestataires des différents lots seront amenés à travailler ensemble, la coordination étant assurée par la maîtrise d'ouvrage.

Article 3 - Organisation de la maîtrise d'ouvrage

3.1 Structuration du Projet

La Direction de Mission "Plan Ecole d'Avenir" a été créée au sein de la Direction Générale des Services. Sa directrice de Projet est rattachée au Directeur Général des Services de la Ville de Marseille. La Direction de Mission doit, a priori, réunir deux ou trois personnes à terme, s'appuyant très largement sur des référents présents dans l'ensemble des services et fonctionnant en mode projet.

Ces référents, qu'ils appartiennent à la Direction de Mission ou aux services, ont alternativement des responsabilités de pilotage de thématiques transversales ou de sites scolaires (organigramme du projet, à titre indicatif)



3.2 Instances et outils de conduite de projet

Les instances de pilotage et d'avancement du projet sont, à titre indicatif, les suivantes :

- Comité de pilotage
- Points DGS (réunissant les Directeurs Généraux Adjointes concernés)
- Comité de suivi de projet (tous les 15 jours, à titre indicatif) : celui-ci vise à traiter de sujets transversaux et à s'assurer de l'avancement du projet

Ateliers de travail : par thématique ou par site, instances de travail technique pilotés par les référents et pouvant au besoin associer des partenaires externes

Article 4 - CONTENU DETAILLE DE LA MISSION

Conformément au CCAP, le présent lot se compose de prestations à prix global et forfaitaire et de prestations pouvant faire l'objet de bons de commande. Les prestations attendues, conclues dans les conditions administratives du CCAP, sont détaillées ci-dessous.

4.1 PRESTATIONS A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Au travers de la procédure engagée pour le renouvellement des écoles de type GEEP et la construction d'écoles neuves, la Ville a travaillé à l'établissement de Programmes mais aussi de projets de contractualisation (basés sur l'optique du marché de partenariat). Elle y a positionné un certain nombre d'objectifs, d'exigences, de partage de risques et de garanties.

Et plus largement, au travers de la conception, construction, exploitation des 470 écoles marseillaises, la Ville a développé une connaissance et expertise multiples sur chacun de ces champs et sur leur imbrication.

Elle souhaite aujourd'hui travailler à l'enrichissement des programmes et projets de contrats établis pour le renouvellement, la réhabilitation et la construction neuve de groupes scolaires et questionner certains positionnements dans une logique aboutie de durabilité et de coût global. Ces approfondissements viseront chacun des champs programmatiques, fonctionnels, techniques, de l'exploitation ou contractuels mais surtout leur approche croisée. Les prestations seront de deux types définis ci-dessous.

4.1.1 Note d'analyse des programmes de renouvellement de groupes scolaires sous l'angle de la performance environnementale

Il s'agira en premier lieu de mener une analyse critique des positionnements pris par la Ville dans les programmes établis sur le renouvellement des GEEP (notamment les programmes techniques et d'exploitation maintenance), sous l'angle de la performance environnementale, de long terme des ouvrages et incluant la dimension confort/adéquation aux usages et de coûts globaux.

Dans le cadre de la consultation de marché de partenariat, la Ville a établi des Programmes, fonctionnel, technique et d'exploitation et de services, des dossiers de 14 sites ainsi que des projets de contractualisation.

Elle a ainsi positionné ses exigences sur différents sujets : attentes et confort, sources énergétiques, niveaux de performance énergétiques, niveaux de qualité de services d'exploitation/maintenance, label et positionnements sur celui-ci.

Dans une démarche d'amélioration continue et de toujours meilleure prise en compte des enjeux de durabilité et de coût global, la Ville souhaite mettre à profit le temps de suspension de la procédure pour expertiser ses positionnements sous un angle de performance environnementale.

La présente prestation vise à mener une analyse critique en matière de performance environnementale et durable des ouvrages des exigences de la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des sujets concernés dans les programmes techniques et d'exploitation/maintenance et de services des groupes scolaires amenés à être renouvelés.

A partir de ses propres expertises et pratiques (et notamment d'un retour d'expérience en terme d'exploitation), il est attendu du prestataire sur chacun des sujets d'exigences programmatiques ou contractuelles ayant un impact environnemental, d'identifier, en argumentant d'une analyse globale :

- les sujets sur lesquels le prestataire partage le positionnement des exigences de la Ville proposées : exigences sur l'enveloppe, exigences en termes de résultats (températures et de débit d'air) mais aussi de préconisations techniques (éviter la climatisation),
- les sujets sur lesquels le prestataire estime que les sujets méritent d'être approfondis

Il est également attendu une analyse synthétique (2 à 4 pages environ) sur une quinzaine de sujets d'approfondissements visant à préciser les enjeux (environnementaux, financiers, d'usages, architecturaux) et première préconisation de positionnement/reformulation de cette exigence.

Réunions : Réunions de lancement, deux réunions d'échanges avec la maîtrise d'ouvrage (dont experts techniques internes), réunion de rendu

Livrable : rapport d'analyse critique et préconisations

Délai : 2 mois à compter de la notification du bon de commande

Données d'entrée : programme fonctionnel, programme technique et programme d'exploitation maintenance, projet de contrat (un seul programme de chaque type et projet de contrat pour l'ensemble des groupes scolaires), envisagés dans le cadre du marché de partenariat.

4.2 PRESTATIONS REALISEES AU MOYEN DE BONS DE COMMANDE

4.2.1 Notes d'expertises sur des questionnements programmatiques et techniques spécifiques, sous l'angle de la performance environnementale

La présente prestation consiste en la réalisation d'études programmatiques ou techniques sous l'angle de la performance environnementale (intégrant l'ensemble des enjeux du cycle de vie des bâtiments et de réponse aux usages/attentes) pour préconiser des positionnements de la maîtrise d'ouvrage au travers d'exigences, au stade programmatique.

Six sujets sont déjà définis.

- Durabilité des matériaux et procédés constructifs
- Performance environnementale de l'enveloppe des bâtiments

- Ventilation/température/qualité de l'air
- Ressources énergétiques
- Performance environnementale et comportement/implication des usagers
- Exigences sur les espaces extérieurs/cours d'écoles

Les autres sujets seront précisés à l'issue de la réalisation des prestations à prix global et forfaitaire et des préconisations des sujets méritant approfondissements, sous l'angle de la performance environnementale, qui y seront faites.

Ces prestations seront exécutées au travers de l'émission de bons de commande détaillés ci-dessous. Elles pourront faire l'objet d'un bon de commande définis en 4.2.2, en complément sur ces mêmes sujets, si le sujet nécessitait une expertise plus approfondie sur un de ses volets (benchmark, expertise, étude des scénarios, chiffrages...)

Si les sujets sont multiples, la Ville souhaite que ces approfondissements soient traités par une méthodologie similaire, sur une durée de cinq jours de travail, tous profils confondus (incluant au besoin des positionnements à dire d'expert) :

- Mise en perspective des exigences/dimensionnements actuels sur le parc marseillais
- Réalisation d'un benchmark pertinent (quelques sites) précisant le positionnement des exigences programmatiques sur ces sujets mais aussi mettant en lumière des retours d'expérience en phase construction et exploitation
- Mise en évidence à dire d'expert des tendances et projections, dynamiques à l'œuvre
- Études de quelques scénarios programmatiques ou techniques et analyse multicritères visant à une approche globale et durable du sujet (prise en compte des coûts d'investissements et d'exploitation et de gros entretien renouvellement, mise en évidence des retombées en terme de confort des usagers) : pour une mise évidence des coûts et avantages de ces choix
- Préconisations de positionnement

Pour l'analyse en coût global, le prestataire disposera d'un modèle financier développé dans le cadre du lot 2 précisant à partir d'un échéancier de dépenses (voire de recettes) le coût global de l'opération au travers d'hypothèses financières et de montage.

La Ville attend du prestataire une description précise des compétences qui seront mobilisées sur les différents sujets et leur organisation (experts techniques, économiste de la construction...) et une illustration sur au moins un des sujets d'études cités ci-dessus.

Réunions : il est prévu un atelier d'échange sur la problématique et un atelier de présentation des résultats

Livrable : rapport d'expertise incluant les résultats des différents points

Délai : 20 jours à compter de la notification du bon de commande

Données d'entrée : derniers programmes de la Ville, retour d'expériences réalisé par la Ville sur ses derniers projets

4.2.2 Prestation d'étude et d'apport d'expertise complémentaire

La présente prestation consiste en la réalisation d'expertises plus approfondies sur un des volets précédemment étudiés et visant aux mêmes objectifs d'approfondissements programmatiques et de montage dans le périmètre du Plan École d'Avenir : benchmark plus approfondi, étude de scénarios complémentaires, chiffrage complémentaire.

La présente prestation correspond à une expertise développée sur une journée selon les différents profils du BPU.

4.2.3 Prestation d'apport d'expertise au travers des instances de réunions

L'organisation du projet et les instances de pilotage et de travail ont été précisées plus haut : comité de pilotage, comité de suivi technique, ateliers de travail, ateliers utilisateurs...

La présente prestation vise à la participation à une réunion d'un membre de l'équipe au travers de profils détaillés au BPU.

Cette prestation n'inclut pas de temps de préparation mais une participation active pouvant impliquer l'animation de la réunion, l'assistance à son animation, l'apport d'analyse à dire d'expert, ou la mise à jour de documents durant cette instance.

Elle inclut également la rédaction du compte-rendu de réunion. Les prix seront donnés pour une ½ journée et incluront les temps de transport et autres frais annexes.

Tous les prix incluront les temps de transport et autres frais annexes.